Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 144 (2023)
Heft: 5

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Imposer les pesticides au taux de TVA normal

Communiqué de presse apisuisse, adapté par Isaline Bise

Lors de la session de printemps, le Conseil des Etats a rejeté la motion Ryklin / Gugger (19.3783), qui demandait une augmentation du taux de TVA pour les produits phytosanitaires synthétiques (PPS) de 2,5 % à 7,7 %, ce qui correspond au taux normal. apisuisse, l'organisation faîtière des apiculteurs suisses, a soutenu cette demande, car on peut s'attendre à des effets positifs sur les abeilles et l'environnement, surtout dans le cadre d'utilisation par des privés.

Un taux réduit de 2,5 % est actuellement appliqué aux denrées alimentaires et aux biens destinés à leur production. Cette mesure vise à ne pas renchérir inutilement l'approvisionnement de base de la population. Pour les PPS, avec leurs conséquences négatives sur nos sols, nos eaux, nos plantes et notre faune, ce taux de TVA réduit est une subvention mal placée qui doit être supprimée.

C'est surtout l'utilisation de PPS à prix réduits dans le secteur privé qui pose problème. Contrairement à l'agriculture, le risque de mauvaise utilisation y est nettement plus élevé. « L'utilisation inappropriée de produits phytosanitaires représente un danger considérable pour l'environnement, en particulier pour les abeilles », fait remarquer Mathias Götti Limacher, président d'apisuisse. « C'est justement dans les jardins des particuliers que les abeilles trouvent parfois des plantes précieuses et des possibilités de nidification ». Un empoisonnement pas les PPS touche donc directement des précieux pollinisateurs. Il est donc incompréhensible que les PPS soient encore proposés à un taux de TVA plus bas et que leur vente soit ainsi encouragée.

Le risque d'intoxications d'abeilles est particulièrement élevé dans les jardins particuliers.

Une correction du taux de TVA sur les PPS n'a que peu d'effet sur l'impôt provenant de l'agriculture, comme l'a calculé le Conseil fédéral : outre deux millions de francs issus du prélèvement de la taxe dans le secteur agricole, le gouvernement national s'attend à 5 millions de recettes supplémentaires provenant du secteur privé avec un taux d'imposition de 7,7 %. « Contrairement au Conseil fédéral, apisuisse considère que l'effet incitatif de cette mesure est important » ; explique Götti Limacher. Les utilisateurs privés opteraient de plus en plus pour des produits alternatifs, ce qui soulagerait les abeilles et la biodiversité.